



Mardi le 7 février 2012

À la session régulière du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 19H00, au 15, avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Son Honneur le Maire Monsieur GRAHAM HAWLEY; mesdames les Conseillères NANCY DAGENAI, CLAUDIA DUBEAU et Messieurs les Conseillers LÉON LANCE, VICTOR BISSON, CLAUDE PICHÉ, JACQUE GAUTHIER tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

13-02-2012

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

14-02-2012

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAI
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Adoption de l'ordre du jour avec ajouts à « **Divers** »

1. Maire. Graham Hawley :
2. Siege #1 M. Victor Bisson: Lumiere coin Beaudoin et Route 303
3. Siege #2 Mme Nancy Dagenais: Pacte Rurale et lumieres au centre récréatif
4. Siege #3 M. Léon Lance :
5. Siege #4 Mme Claudia Dubeau:
6. Siege #5 M. Claude Piché:
7. Siege #6 M. Jacque Gauthier: D Zacharias chemin en bonne condition

Directrice Générale

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

15-02-2012

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICTOR BISSON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil le 10 janvier, 2012 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

16-02-2012

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAI
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake achète une imprimante, un projecteur, un trépied et un ordinateur portable de WE PC pour la coordonatrice de la politique familiale, Kegan Keon, à un cout de \$1,836.14 taxe inclus.

Adopté

17-02-2012

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake fait des réparations à la niveleuse Champion avec un cout maximum de \$20,000.00. Les travaux seront faits par M. Ben Graveline.

Adopté

18-02-2012

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CLAUDE PICHE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake contribue \$150.00 au Dept. de feu d'Otter Lake pour leurs tournois de pêche sur la glace en plus de l'usage gratuit du centre récréatif pour l'événement.

Adopté

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

19-02-2012

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER LÉON LANCE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake mandate la Fondation du Parc Leslie à entreprendre, en son nom, les travaux de rénovation du champ d'épuration du Parc Leslie, en conformité à l'article 6 du bail entre la Municipalité et la Fondation.

Adopté

20-02-2012

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER LÉON LANCE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter ne s'objecte pas a la délivrance d'un certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a la Fondation du Parc Leslie pour la réalisation des travaux de rénovation du champ d'épuration du Parc Leslie.

Adopté

21-02-2012

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICTOR BISSON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake adopte le Règlement S.Q. 2011-01 concernant le stationnement exécutoire par la Sureté du Québec. (Annexe 1)

Adopté

22-02-2012

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAI
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake adopte le Règlement S.Q. 2011-02 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les zones publique exécutoire par la Sureté du Québec. (Annexe 2)

Adopté

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

23-02-2012

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake adopte le Règlement S.Q. 2011-03 concernant nuisances exécutoire par la Sureté du Québec. (Annexe 3)

Adopté

24-02-2012

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake adopte le Règlement S.Q. 2011-04 concernant colportage exécutoire par la Sureté du Québec. (Annexe 4)

Adopté

25-02-2012

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICTOR BISSON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake adopte le Règlement S.Q. 2011-05 concernant l'utilisation de l'eau à l'extérieur exécutoire par la Sureté du Québec. (Annexe 5)

Adopté

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

26-02-2012

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CLAUDE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake adopte le Règlement S.Q. 2011-06 concernant les systèmes d'alarmes exécutoires par la Sureté du Québec. (Annexe 6)

Adopté

27-02-2012

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICTOR BISSON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake adopte le Règlement S.Q. 2011-07 concernant Contrôle d'Animaux exécutoires par la Sureté du Québec. (Annexe 7)

Adopté

28-02-2012

ENREGISTREMENTS 9-1-1

- CONSIDÉRANTS** que la Municipalité désire s'assurer que ses citoyens et visiteurs ne sont pas à risque en ce qui concerne la gestion des appels faites au service 911;
- CONSIDÉRANTS** que la Municipalité désire s'assurer de la bonne répartition des appels faits à son service de sécurité incendie;
- CONSIDÉRANTS** que la municipalité désire contrôler la qualité de ses interventions en matière de sécurité incendie;
- CONSIDÉRANTS** que l'article 13 du *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence* stipule «qu'un centre d'urgence doit avoir un système d'enregistrement et de conservation des appels d'urgence en mode vocal et des cartes d'appels relatives à ceux-ci et conserver ces enregistrement et cartes d'appels au moins 38 mois suivant la date de réception de ces appels ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER LÉON LANCE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

Que la compagnie Groupe CLR envoi, dorénavant et pour les 38 derniers mois, pour chaque appel reçu au centre d'urgence 9-1-1 d'un citoyen ou visiteur dans cette municipalité, une copie de l'enregistrement vocal de l'appelant et une copie de l'enregistrement vocal de la transmission de l'appel au service de sécurité incendie. Il est aussi résolu qu'une copie de ces enregistrements soit envoyée au coordonnateur de sécurité incendie de la MRC de Pontiac à l'adresse courriel suivante : j.piche@mrcpontiac.qc.ca

29-02-2012

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CLAUDE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake donne le maire, M. Graham Hawley, l'autorisation de signer le contrat avec le comité RA et le Club d'Age concernant l'usage du centre récréatif.

Adopté

30-02-2012

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CLAUDIA DUBEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake vont envoyer une liste de propriété a l'MRC pour la Vente de taxe 2012 d'ici le 20 février 2012. (Annexe 8)

Adopté

Divers

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

Maire Graham Hawley:

Siège #1 M. Victor Bisson: Obtenir une soumission sur le cout d'installer une lumiere coin Route 303 et chemin Beaudoin

Siège #2 Mme Nancy Dagenais: Envoyer la soumission de Josh Pasch a Nancy Dagenais pour la Pacte Rurale.

Obtenir un prix pour des travaux d'un electrician au centre récréatif pour les lumieres.

Siège #3 M. Léon Lance :

Siège #4 Mme Claudia Dubeau:

Siège #5 M. Claude Piché:

Siège #6 M. Jacque Gauthier: Autobus Lasalle vraiment contente avec les routes a Otter Lake, Doug Zacharias fait du bon travaille.

Information aux membres du Conseil

Rapport du Maire

Correspondance

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| 1. Francine Pharand (MRC) | Vente de taxe 2012 |
| 2. Groupe CLR | Résiliation des services |
-

31-02-2012

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER LÉON LANCE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les comptes soient payés

Adopté

CERTIFICATS DES FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES :

Je soussigné, Andrea Lafleur, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses au total de 176,758.44\$ ont été projetées.

Signé à Otter Lake, Québec
Ce 7^{ie} jour de février 2012.

Andrea Lafleur, Directrice générale

Comptes à payer:	115,345.85 \$
Factures prépayées:	44,981.00 \$
Salaires élus et employés:	16,431.59 \$
Totale :	176,758.44\$

Période de questions 30 minutes

32-02-2012

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée a 19H44.

Adopté

GRAHAM HAWLEY, Maire

ANDREA LAFLEUR, Directrice générale